

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Installation de Recyclage et Transit sur la commune principale de l'AIOT rue François Urano 08000 WARCQ.

La référence de votre dossier est A-3-HN4W7TNIG et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/05/2023 à 10h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **31154795400017**

Raison sociale **BETON-MATERIAUX ET CONSTRUCTIONS**

Forme juridique **Société en nom collectif**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE FRANCOIS URANO

08000 WARCQ

Signataire

Qualité : **Responsable Foncier-Environnement**

Référent

Fonction : **Responsable QSE - Environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Installation de Recyclage et Transit**

Description des activités :

Activité de transit de matériaux inertes issus de l'usine de béton Bemaco et de chantiers du BTP pour une surface inférieure à 1ha. L'activité de transit sera implantée en partie sur le périmètre des installations Bemaco existantes et en partie sur une nouvelle zone d'une superficie de 8426 m². Concassage/criblage de ces matériaux en vue de produire un granulat pour les chantiers du BTP. Le concassage sera assuré par un concasseur mobile de type Terex J1175 d'une puissance de 257 kW. Le criblage sera réalisé par un crible mobile de type Finlay 883 d'une puissance de 82 kW. La puissance totale des équipements présents sur site sera donc de 339 kW. L'approvisionnement de l'installation sera réalisé par une pelle Caterpillar 966. Le déstockage et le chargement des camions sera réalisé par une pelle Caterpillar 363.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

rue françois urano

08000 WARCQ

X : 819194

Y : 6964079

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 350 kW	D	
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 10000 m ²	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité de concassage criblage des matériaux (principalement du béton issu des activités de l'entreprise Bémaco mais également des déblais de chantiers du BTP) va permettre de produire des granulats réutilisables sur des chantiers du BTP. La fraction la plus fine qui contiendra principalement de la terre et des limons sera rejetée au moment du criblage. Ces éléments non valorisables sur chantiers seront évacués vers un centre d'enfouissement exploité par la société MCA (carrières de Douzy ou de Montcornet). Les quantités de stériles produits dépendront de la qualité des matériaux accueillis sur la plateforme (quasi zéro déchets pour du béton pur et jusqu'à 40% de déchets pour certains déblais de chantiers).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le personnel présent sur site est formé aux gestes de premier secours. Les membres du personnel disposent de l'ensemble des EPI nécessaires (casques, chaussures ou bottes de sécurité, bouchons ou casques d'oreilles, lunettes de protection, baudriers et vêtements réfléchissants...). Les membres du personnel disposent de téléphones portables. Les consignes de sécurité sont affichées dans les locaux. Des extincteurs sont mis en place à différents endroits de l'installation, dans les locaux et dans les engins présents sur site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

08_ZA_Warcq_2023-05-16_plan de situation_2000e.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

08_ZA_Warcq_2023-05-16_plan d'ensemble_1000e.pdf